

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Démission des fonctions de conseiller délégué au sport, loisirs et randonnées

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bertrand BARRAUD

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 106

- Titulaires : 101

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 6

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (106)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSON Jean-Louis		RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe		GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HERBST Nadine	
	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAFFEUX Sébastien	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JAMON Marc (voix consultative)	
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAMOUREUX Jean-François	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
COSTE Yves	LENEGRE Jean-Louis	THEVENET Emilie
COSTON David	LEROY Véronique	TINET Georges
COSTON Marie	LIGNIERE Frédéric	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TREHIN Anne-Marie
CREGUT François		TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MAHINC Didier	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MALORON Annie	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MARIANY Marie-Line	WALTER Christian
	MASSARDIER Marie-Laure	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (6) BARBET Laurent ; DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; GUILLAUME Julien ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Lors du conseil communautaire du jeudi 16 juillet 2020, il a été procédé à l'élection du Président de l'Agglo Pays d'Issoire ainsi qu'à l'élection des vice-présidents et conseillers délégués.

Madame Anne-Marie TREHIN, maire de la commune de Valz-sous-Châteauneuf, a été élue quinzième conseillère déléguée, trente-et-unième membre du bureau de l'Agglo Pays d'Issoire.

Madame Anne-Marie TREHIN, dans un courrier adressé au Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 6 août 2020, a fait part de son souhait de démissionner du poste de conseillère déléguée au sport, loisirs et randonnées.

L'article L5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applique à tous les membres du bureau le droit applicable aux adjoints aux maires lorsque ceux-ci démissionnent y compris le fait que la démission est à présenter au Préfet ou sous-préfet et non pas seulement au Président de l'intercommunalité.

De ce fait, l'article L2122-15 du CGCT s'applique aux membres du bureau de l'EPCI. A ce titre, la démission doit être adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

Madame Anne-Marie TREHIN a donc adressé sa démission au poste de conseillère déléguée au sport, loisirs et randonnées de l'Agglo Pays d'Issoire au Préfet du Puy-de-Dôme, par lettre recommandée avec accusé de réception le 4 septembre 2020 (réceptionné le 8 septembre 2020).

Monsieur le Préfet a accepté cette démission par courrier en date du 17 septembre 2020.

Toutefois, conformément à l'article L2122-15, Madame Anne-Marie TREHIN continue l'exercice de ses fonctions de conseillère déléguée jusqu'à l'installation de son successeur.

A ce titre, il convient de procéder au remplacement de Madame Anne-Marie TREHIN et d'élire un nouveau conseiller délégué au sport, loisirs et randonnées. Il est rappelé que Madame Anne-Marie TREHIN conserve son mandat de conseillère communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire.

Il est rappelé aux membres du conseil que par délibération n° 2020-01-32 en date du 18 février 2020, les conseillers ont validé à l'unanimité le principe du recours aux opérations d'élection au scrutin secret par vote électronique, dans les conditions réglementaires respectant les principes de sincérité du scrutin et de secret du vote.

ENTENDU le rapport de présentation ;

ELECTION DU QUINZIEME CONSEILLER DELEGUE, TRENTE-ET-UNIEME MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président appelle le candidat au poste de quinzième conseiller délégué, trente-et-unième membre du bureau, Monsieur PUECH David. Il demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucune autre candidature n'est formulée.

• **Premier tour de scrutin**

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel	120
b. Absents excusés	6
c. Nombre de votants (présents + pouvoirs)	114
d. Votes nuls ou blancs	30
e. Abstentions	3
f. Suffrages exprimés (c-d-e)	81
g. Majorité absolue	41

NOM (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
FANJUL José	1	Un
PUECH David	80	Quatre-vingt

Monsieur PUECH David ayant obtenu la majorité absolue est élu quinzième conseiller délégué, trente-et-unième membre du bureau, de la communauté d'agglomération. Monsieur PUECH David a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020-01-32 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 portant sur la définition des modalités de la dématérialisation des dossiers assemblés ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/02/02-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau ;

VU la délibération n° 2020/02/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection des vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau ;

VU le procès-verbal d'élection du Président, des vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté de délégation n° 2020-CD15 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 juillet 2020, notifié le 27 juillet 2020 portant sur la délégation de fonctions et de signature à Madame Anne-Marie TREHIN – 15^{ème} conseillère déléguée de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire en matière de sport, de loisirs et randonnées ;

VU le courrier de Madame Anne-Marie TREHIN adressé au Préfet du Puy-de-Dôme le 4 septembre 2020 par lettre recommandée avec accusé de réception portant sur sa volonté de démissionner du poste de conseillère déléguée au sports, loisirs et randonnées de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le courrier du Préfet du Puy-de-Dôme en date du 17 septembre 2020 acceptant la démission de Madame Anne-Marie TREHIN au poste de conseillère déléguée au sports, loisirs et randonnées de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

CONSIDÉRANT que Madame Anne-Marie TREHIN – 15^{ème} conseillère déléguée de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire en matière de sport, de loisirs et de randonnées a démissionné de son poste de conseillère déléguée ;

CONSIDÉRANT la réception par le Préfet de la lettre de démission de Madame Anne-Marie TREHIN au poste de conseillère déléguée ;

CONSIDÉRANT l'acceptation par le Préfet de la démission de Madame Anne-Marie TREHIN ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau conseiller délégué en remplacement de Madame Anne-Marie TREHIN ;

CONSIDÉRANT les opérations de vote ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTE ET COMPTE-TENU DES RESULTATS DU SCRUTIN :

- **Prend acte de la démission de Madame Anne-Marie TREHIN au poste de conseillère déléguée au sport, loisirs et randonnées ;**
- **Proclame Monsieur PUECH David, 15^{ème} conseiller délégué, trente-et-unième membre du bureau, et le déclare installé.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020